

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Subventions d'équipement pour les services d'urgences et la sécurité des hôpitaux de Salon et d'Arles et adaptation technique

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer une subvention de 320 000 € à l'hôpital de Salon-de-Provence pour la rénovation de son service d'urgences,
- d'octroyer une subvention de 210 000 € à l'hôpital d'Arles pour sa sécurisation et la rénovation de son service d'urgences,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type d'équipement avec l'Hôpital de Salon-de-Provence et une convention-type d'équipement avec l'hôpital d'Arles,
- d'approuver les mouvements sur affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses correspondantes, soit 530 000 €, seront imputées au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée